



Montpellier
Agglomération

fiche de presse

| Cabinet du Président | Service presse | Montpellier Agglomération



MERCREDI 21 NOVEMBRE 2012

VICTOIRE 2

labellisée Scène de Musique Actuelle
(SMAC)



Victoire 2 labellisée

Scène de Musique Actuelle (SMAC)

En 1987, l'Agglomération de Montpellier (alors District de Montpellier) inaugurait **Victoire 2**, une salle dédiée aux musiques actuelles. Après d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement menés par Montpellier Agglomération entre 2004 et 2006, **Victoire 2** permet aux artistes de la scène contemporaine de bénéficier d'une salle de concert de 660 places debout et de 6 studios de répétition aux portes de Montpellier, sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.

Identifiée comme potentielle SMAC par les services de l'État, **Victoire 2** confirme sa dimension culturelle et artistique et son soutien à la diffusion musicale. Elle entre aujourd'hui dans un réseau de scènes de musiques actuelles nationales, visant à la diffusion de la musique au plus grand nombre comme l'a fait Montpellier Agglomération sur son territoire.

Aujourd'hui, Montpellier Agglomération poursuit le développement d'une culture de qualité accessible par tous avec la signature de la convention de labellisation de la salle **Victoire 2** au titre de « Scène de musique actuelle – SMAC » avec l'État, la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault. En définissant des objectifs structurants et ambitieux, à la hauteur d'une salle qui a vu naître de nombreux groupes et artistes désormais reconnus nationalement, Montpellier Agglomération affirme sa politique culturelle fondée sur l'accessibilité du plus grand nombre et l'attractivité d'une offre diversifiée.



Depuis 1987, Victoire 2 a accueilli plus de 3 000 groupes et artistes. © Montpellier Agglomération / live.fr

Montpellier Agglomération, la culture d'excellence pour tous

La richesse de sa vie culturelle est un des fers de lance de Montpellier Agglomération, qui développe une offre diversifiée et de grande qualité dans ses nombreux équipements culturels, mais aussi à travers le soutien à prestigieux festivals, notamment dans le domaine de la danse, de la musique classique, ou du cinéma.

- **Une vie culturelle dense** toute l'année avec des salles pour tous les spectacles (**Victoire 2**, Opéra Comédie, Opéra Berlioz, Zénith Sud, Park&Suites Arena), un palais des congrès parmi les plus prisés de France (le Corum).
- **3 musées renommés et reconnus** : musée Fabre, Hôtel de Sabatier-Cabrières d'Espeyran, site archéologique Lattara-musée Henri Prades de Montpellier Agglomération.



Victoire 2 labellisée

Scène de Musique Actuelle (SMAC)

I. Labellisation SMAC : Montpellier Agglomération porte **Victoire 2** sur la scène nationale

Par le soutien qu'elle a apporté à **Victoire 2** dans le cadre de sa compétence culturelle, Montpellier Agglomération a développé en son territoire une scène de musiques actuelles reconnue pour ses découvertes et sa programmation. Aujourd'hui, Montpellier Agglomération signe une convention avec l'État, représenté par le Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Languedoc-Roussillon, le Département de l'Hérault et l'association Stand'Art à qui elle a confié la gestion de la salle, pour permettre à **Victoire 2** la reconnaissance d'un label national « SMAC » et de développer son ambitieux projet artistique et culturel.

1.1 LABELLISATION SMAC : DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LA CRÉATION ARTISTIQUE

Avec la signature de la convention de labellisation « SMAC » de **Victoire 2**, Montpellier Agglomération, comme l'ensemble des signataires (État, Région Languedoc-Roussillon et Département de l'Hérault), affirme sa volonté de poursuivre ses actions en faveur du développement en région de la création et de la diffusion artistique et culturelle.

Avec cette signature, la Salle **Victoire 2**, et Montpellier Agglomération qui en est propriétaire, se fixe de nouveaux objectifs artistiques suivants :

- Diffuser les musiques actuelles amplifiées ;
- Soutenir la création musicale régionale et favoriser sa diffusion dans et hors région ;
- Accueillir les pratiques musicales et accompagner les projets artistiques ;
- Participer à la professionnalisation et à la formation musicale ;
- Faciliter l'accès aux musiques actuelles à un public le plus large possible ;
- Informer et sensibiliser les publics ;
- Participer au développement du secteur des musiques actuelles en région, en lien avec les structures et acteurs culturels du territoire.

Le label « SMAC »

Défini par la circulaire du 18 août 1998, le label SMAC s'inscrit dans un dispositif national visant à développer et soutenir le secteur des musiques actuelles. Elles sont caractérisées par une équipe permanente, un projet artistique et un lieu, et sont soutenues par l'État. Ce soutien prend en compte :

- l'enjeu artistique et culturel que constitue pour la collectivité nationale la scène artistique ;
- l'accueil des publics dans leur diversité et le soutien aux pratiques amateurs ;
- l'inscription des lieux dans la dynamique plurielle du secteur des musiques actuelles (artistique, culturelle, commerciale), nécessaire à l'émergence et au développement de nouveaux talents ;
- la responsabilité, l'indépendance artistique et le professionnalisme des équipes ;
- la diversification de l'implantation de ces structures, notamment dans le contexte géographique et sociologique, dans un esprit d'aménagement du territoire.

Le soutien et la reconnaissance par l'État d'un lieu en SMAC est concrétisé par la signature d'une convention.



Victoire 2 labellisée

Scène de Musique Actuelle (SMAC)

LES FINANCEMENTS PUBLICS

Pour permettre à la Salle **Victoire 2** de répondre à l'ambition d'une scène labellisée SMAC, les partenaires publics, signataires de la convention de labellisation, s'engagent à contribuer financièrement à la réalisation du projet artistique de la salle à hauteur de **63,2%**, soit un total prévisionnel de **1 158 300 €** sur trois ans répartis ainsi :

- MONTPELLIER AGGLOMÉRATION : **613 460 €** - 153 000 € cette année.
- DRAC Languedoc-Roussillon : **272 420 €** - 80 000 € cette année.
- RÉGION Languedoc-Roussillon : **227 320 €** - 60 000 € cette année.
- DÉPARTEMENT de l'Hérault : **45 000 €** - 15 000 € cette année.

1.2 UN PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL RENOUVELÉ,

À LA HAUTEUR DES AMBITIONS CULTURELLES DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION

Depuis son ouverture en 1987, **Victoire 2** propose une programmation musicale régulière et accueille des musiciens en résidence ou en répétition. Au regard d'un territoire et d'un secteur en évolution constante, elle a souhaité redéfinir son projet artistique et culturel pour affirmer ses ambitions :

- Être un lieu de vie ouvert à tous, point de convergence d'artistes et de publics divers, où chacun peut tracer son propre parcours musical ;
- Être un point d'appui de la mise en œuvre d'une politique culturelle concertée aux côtés des autres équipements de Montpellier Agglomération et du territoire ;
- Être un point de repère qui donne une visibilité nationale à la création musicale régionale.

Pour répondre à ces objectifs, **Victoire 2** déploie son projet autour de 5 axes :

- **Enrichir et renouveler l'offre culturelle** par une programmation couvrant tout le champ des musiques actuelles et privilégiant l'émergence et l'innovation ;
- **Soutenir la création musicale** par l'accueil des artistes en résidence, et en les impliquant dans l'éducation artistique des publics ;
- **Accueillir les pratiques musicales**, accompagner les projets artistiques, participer à la professionnalisation et à la formation musicale ;
- **Informier et sensibiliser** les populations pour dépasser le stade de « consommateur d'activités », en facilitant l'accès aux musiques actuelles et en renforçant les collaborations avec les structures et institutions présentes sur le territoire ;
- **Participer au développement des musiques actuelles** par la mise en réseau des acteurs régionaux, la mutualisation des compétences et la transmission des savoir-faire, en l'inscrivant dans une dynamique de diffusion et d'échange à l'échelle régionale et nationale.

Conservatoire à Rayonnement Régional et **Victoire 2** : Montpellier Agglomération développe les musiques actuelles sur son territoire

Dans le cadre du projet artistique de **Victoire 2**, et pour développer les musiques actuelles sur son territoire grâce à la synergie entre ses équipements, Montpellier Agglomération a recruté un professeur de musiques actuelles qui rejoindra en 2013 l'équipe pédagogique de son Conservatoire à Rayonnement Régional. Un département de formation aux musiques actuelles sera ainsi ouvert l'année prochaine, avec un partenariat étroit avec **Victoire 2**. Les élèves pourront ainsi profiter du matériel et locaux de la salle, et des échanges avec les groupes hébergés seront privilégiés.



Victoire 2 labellisée

Scène de Musique Actuelle (SMAC)

II. Victoire 2, vivier artistique

Pépinière de talents, **Victoire 2** a accueilli plus de 3 000 groupes et artistes parmi les plus connus en France et dans le monde. Zebda, Les Nègresses Vertes, Sanseverino, Sinclair, M et tant d'autres ont foulé le sol de cette scène de Montpellier Agglomération dédiée aux musiques actuelles.

Vivier artistique et musical, dont la gestion a été confiée à l'association Stand'Art par Montpellier Agglomération depuis 1987, **Victoire 2** a accueilli en 2011 plus de 140 groupes et organisé 53 concerts, dont la moitié avec des groupes de l'Agglomération et de la région. Au fil des années, la programmation riche et éclectique est représentative des divers courants musicaux qui traversent la musique aujourd'hui (chanson, rock, hip-hop, world, musiques électroniques...) en présentant à la fois des artistes confirmés et de jeunes talents émergents.



Ils sont passés par Victoire 2

Jeff Buckley, Ben Harper, Cesaria Evora, Poenix, Youssou N'Dour, Dionysos, M, MC Solaar, IAM, La Mano Negra, Noir Désir, Sanseverino, Cali, Zebda, Franz Ferdinand, Ayo, Amadou & Mariam, Wampas, Sinclair, Orchestre National de Barbès, Natacha Atlas, Rachid Taha, Sergent Garcia, Louise Attaque, Reglyss...

De 2004 et 2006, Montpellier Agglomération mène d'importants travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle de concert de 660 places d'un montant de 2 millions d'euros. Puis, en février 2006, elle construit 6 nouveaux studios de répétitions totalement équipés. Ainsi, depuis 20 ans, cet équipement offre au public une salle de concert de qualité et un espace propice à la création.



Victoire 2, tremplin de la scène locale

Depuis son ouverture 1987, **Victoire 2** s'attache à présenter largement des artistes locaux et régionaux. Avec la labellisation SMAC, elle réaffirme son rôle de diffusion des talents locaux au plan national. Les groupes locaux et régionaux représenteront **50 à 60% des artistes programmés sur l'ensemble d'une saison**. Composée d'artistes ayant déjà un public constitué et d'artistes émergents, la programmation inclura aussi des groupes en voie de professionnalisation et des amateurs.

Victoire 2 proposera aux artistes locaux et régionaux d'être également programmés dans le « Club Victoire 2 », qui comprend une petite scène d'une capacité d'accueil de 230 personnes. De taille idéale pour ces artistes, ces soirées thématiques gratuites seront programmées à raison d'une soirée tous les 2 mois.



Victoire 2 labellisée

Scène de Musique Actuelle (SMAC)

III. Les partenaires



La DRAC Languedoc-Roussillon

Depuis trois décennies, la place croissante occupée au sein des politiques publiques par les musiques actuelles dans leurs différentes composantes constitue un élément de singularité du secteur musical du territoire français. Outre le principe réaffirmé d'une égale dignité de l'ensemble des musiques, cette évolution va de pair avec une articulation public/privé – que révèle par exemple le CNV (Centre national des variétés) à Paris – et avec l'implication déterminante des collectivités locales dont témoignent les programmes « Zénith » et les « Scènes de musiques actuelles » (SMAC).

Le développement des musiques actuelles s'appuie sur une approche globale des pratiques artistiques et culturelles, qu'il s'agisse des amateurs ou des professionnels, et sur une articulation des notions de répétition, de formation et de diffusion. Il nécessite un soutien public à la découverte, à l'émergence et à l'innovation artistique.

Avec le label SMAC, le ministère de la culture, par l'intermédiaire de la direction régionale des affaires culturelles Languedoc Roussillon, inscrit sa volonté d'accompagner le secteur des musiques actuelles aux côtés de l'agglomération de Montpellier et de la région Languedoc-Roussillon : deux scènes labellisées sont désormais présentes sur le territoire languedocien, la Paloma à Nîmes et Victoire 2 à Montpellier. Les projets culturels de ces équipements s'inscrivent dans la double exigence : d'une part la recherche d'un rayonnement tant national qu'international et, d'autre part, l'accessibilité et l'ancrage dans le territoire. Chacun travaille étroitement avec son conservatoire territorial (établissement d'enseignement artistique soutenu par l'État), afin de développer au sein d'un département *Musiques actuelles* la formation initiale mais aussi l'accompagnement des groupes d'artistes vers la voie semi-professionnelle ou professionnelle.



La Région Languedoc-Roussillon

Parce que les musiques actuelles représentent un secteur important en Languedoc-Roussillon, la Région en a fait l'un des axes majeurs de sa politique en faveur du spectacle vivant. À ce titre, elle a lancé une démarche de réflexion volontaire et concertée, aussi bien artistique qu'économique.

Ainsi, un programme exclusivement dédié aux musiques actuelles est proposé par la Région, qui s'adresse aux différents acteurs de la filière et est orienté autour de cinq priorités :

- développer et structurer les lieux de diffusion,
- soutenir l'émergence et la création artistique,
- favoriser le développement des réseaux, de l'information et de la ressource,
- consolider et développer la filière économique,
- aider au rayonnement et au développement de partenariats nationaux et internationaux.

Les lieux de diffusion permettant un développement pérenne des musiques actuelles, la Région s'est résolument engagée dans la convention d'objectifs signée avec **Victoire 2**, qui représente une étape importante pour la structuration du réseau des salles de musiques actuelles en Languedoc-Roussillon. La Région accompagne également les projets de l'Archipel à Perpignan, du Chapeau Rouge à Carcassonne, de la salle Paloma à Nîmes et de l'office culturel de Gignac.

En 2012, la Région consacre un budget de 1,6 M € aux musiques actuelles.

Victoire 2 labellisée

Scène de Musique Actuelle (SMAC)



Le Département de l'Hérault

Le Département soutient la culture en Hérault, pourquoi ?

Le Département de l'Hérault finance aujourd'hui la labellisation SMAC (Scènes de Musiques Actuelles) de la salle **Victoire 2** à hauteur de 45 000 € par an (15 000 €/an pendant 3 ans). Une participation qui intervient dans le cadre d'une politique forte en faveur de la culture.

En effet, dans ce secteur, le Département s'est investi très tôt en mettant en place une politique culturelle solidaire, qui tient compte des besoins des populations et des territoires héraultais et qui intervient là où il y a un déficit de l'offre. Elle propose aussi des programmations pour tous les publics. Ainsi, le Département accompagne les actions locales dans le cadre de la lecture publique, des archives départementales – *désormais réunies à Pierresvives, la Cité des savoirs et du sport pour Tous* - et met en place des dispositifs innovants tels que « Collège en Tournée », le « Théâtre à 1 € » dont l'objectif est de rendre accessible la culture aux jeunes publics.

Tout autant, il soutient des lieux d'excellence, tels que le domaine d'O à Montpellier, Sortie Ouest à Béziers qui, par leur programmation, diffusent une offre culturelle de qualité tout au long de l'année.

Dans la continuité de cet engagement, André Vezinhet, Président du Conseil général, Conseiller général du canton de Montpellier 9, annonçait, en septembre dernier, la création d'une nouvelle salle de spectacle « Jean-Claude Carrière » de 1 200 places afin de compléter l'équipement proposé au domaine d'O.

Le Département de l'Hérault investit dans ce secteur :

- 19,5 M € pour la politique culturelle (Culture, Loisirs, Jeunesse)
- 2,14 M € d'aides aux festivals départementaux du domaine d'O en 2012
- 107 compagnies (théâtre, danse, musique...) directement aidées par le Département avec 395 000 € de subvention
- 144 978 visiteurs au domaine d'O en 2012



L'association Stand'Art

Au regard d'un territoire et d'un secteur en constante mutation, il était essentiel pour **Victoire 2** de redéfinir clairement son rôle et ses missions pour les années à venir afin de replacer ses actions dans une perspective de développement ambitieuse et dynamique.

Cette nécessité s'est traduite par la rédaction d'un projet artistique et culturel, validé par l'Etat et l'ensemble des Collectivités Territoriales, qui réaffirme le rôle indispensable de Victoire 2 dans l'enrichissement et le renouvellement de l'offre culturelle et dans l'accompagnement des pratiques musicales. Ce projet artistique définit également **Victoire 2** comme un lieu de vie ouvert à tous, point de convergence d'artistes et de publics, où chacun peut tracer son propre parcours musical.

La signature d'une convention pluriannuelle et la labellisation « Scène de Musiques Actuelles » de **Victoire 2** vont au-delà de la reconnaissance du travail de la structure. Elles confirment le soutien des collectivités territoriales en faveur des musiques actuelles et traduisent clairement la volonté de **Victoire 2** d'être, avec les autres structures culturelles du territoire, un point d'appui d'une politique culturelle co-construite, un acteur de sa mise en place, et un point de repère donnant une visibilité nationale à la création régionale.

Contact Presse :

Frédérique Touraine

04 67 13 60 20 / 06 75 92 55 25

f.touraine@montpellier-agglo.com

www.montpellier-agglo.com